

Extrait du OPH Rouen Habitat

<http://www.rouenhabitat.fr/spip.php?article82>

Le Conseil de Concertation Locative (CCL)

- Nous connaître - Notre organisation - Les instances Décisionnelles de l'Office -

Date de mise en ligne : mercredi 8 septembre 2010

OPH Rouen Habitat

À Sommaire À

- [Les membres du Conseil de ConcertationÀ \(...\)](#)
- [Les compétences du Conseil de ConcertationÀ \(...\)](#)

Les membres du Conseil de Concertation Locative

En application des dispositions de la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU, l'Office s'est doté d'un Conseil de Concertation Locative composé comme suit :

- Le Président du Conseil d'Administration : Monsieur Yvon ROBERT
- Le Directeur Général de l'Office : Monsieur Olivier VANPOULLE
- Les cinq Administrateurs représentants des locataires :
 - Monsieur Rogger MERCADO IBANEZ,
 - Madame Salima BENCHABANE,
 - Monsieur Jadran BUTINAR,
 - Monsieur André PINÇON,
 - Monsieur Bruno LEROY,
- Ont fait part de leur souhait d'assister en tant que membre auditeur les administrateurs suivants :
 - Madame Elisabeth SALINE
 - Monsieur Jean-Michel BEREGOVOY
 - Monsieur José ESCALANTE
 - Madame Marlène MAMEAUX
 - Madame Chantal LALIGANT.

Les compétences du Conseil de Concertation Locative

Le Conseil de Concertation Locative est consulté sur les différents aspects de la gestion de l'immeuble ou des ensembles immobiliers, les projets d'amélioration ou de construction-démolition pour ce qui le concerne à son échelle et plus généralement sur toutes les mesures touchant aux conditions d'habitat et au cadre de vie des habitants des ensembles concernés. Le Conseil de Concertation Locative de l'Office étant composé d'associations et d'organisations de locataires à l'échelle du patrimoine global de l'Office et même au-delà, il est essentiellement consulté sur les aspects généraux des thèmes relevant de sa compétence, à savoir le plan stratégique du patrimoine de l'Office, la programmation des travaux de gros entretien et de grosses réparations, la politique des loyers, le mode de répartition des charges locatives, etc.